

### Mairie de Liézey Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges

département des Vosges

## Réunion publique n°1

le 22 septembre 2022



mandataire



Aline TOUSSAINT Urbaniste - Architecte 8 Impasse des Hautes Feignes

88 400 GERARDMER Tél : 06 70 21 20 19 icietla.at@gmail.com



co-traitants



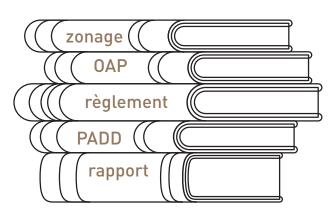
sous-traitant

### Le déroulement de la présentation

- 1. La procédure de Plan Local d'Urbanisme
- 2. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- 3. Questions réponses

1.

# la procédure de Plan Local d'Urbanisme



### Le PLU: Qu'est ce que c'est?

\* Un document d'urbanisme réglementaire qui fixe les règles pour organiser et maitriser l'utilisation et l'occupation des sols de chaque terrain du territoire de Liézey.

L'expression du projet global et durable de la commune pour les 10 à 15 ans à venir.



Y Un document révisable sans durée de validité dans le temps.

### Quatre acteurs autour du projet de PLU

La **commune**, maitre d'ouvrage et qui défend son projet communal.

PLU coconstruit Les habitants et les acteurs locaux, dans le cadre de la concertation.

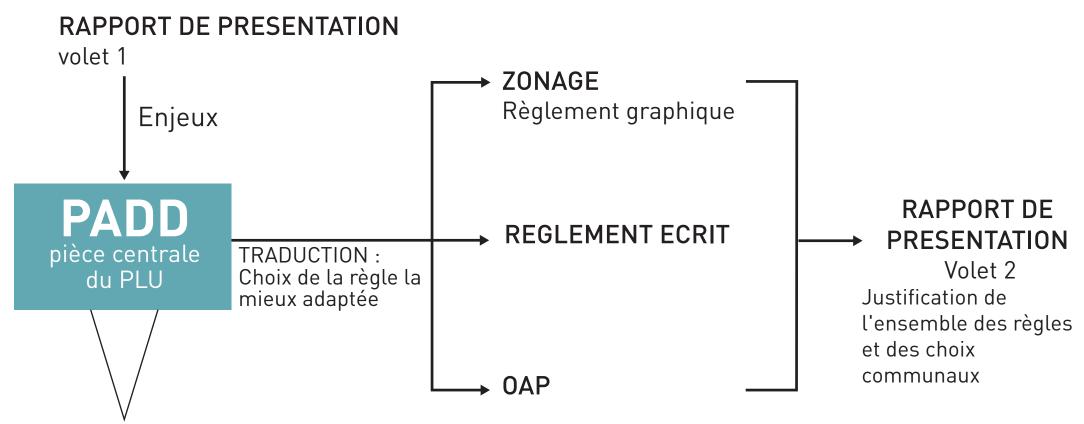
Les **services d'Etat** qui suivent
et donnent un avis
sur le dossier.

Un prestataire privé qui joue un rôle de conseil, d'animation et de médiation.

# Une nouvelle approche depuis 2010 à la recherche d'un développement plus durable pour le territoire

2000	2010	2014	2016	2021	
loi SRU	loi Grenelle II loi modernisation de l'agriculture	loi ALUR	décret de modernisation du contenu du PLU	loi climat et résilience	
le POS est remplacé par le PLU	une logique de densification et de modération  évaluation environnementale	une logique renforcée de densification, de modération, constructibilité limitée des zones agricoles et naturellles	loi biodiversité  une nouvelle logique pour réfléchir le PLU  Une réponse aux attentes locales	objectif de limiter l'artificialisation des sols / réduction de 50% en 10 ans	

# Le PLU : un enchainement de plusieurs pièces



Justifications de l'application des orientations dans le zonage, le règlement écrit, les OAP

# Focus sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Pièce centrale autour de laquelle s'organise tout le projet de PLU: Le PADD doit trouver sa traduction dans les outils de planification (zonage, règlement, OAP).

Document politique dans lequel les élus s'engagent vis-à-vis de leurs administrés.

diagnostic enjeux pour le territoire règlement NAP zonage

Document simple, concis, pédagogique.

# Un projet multi-thématique régi par le code de l'urbanisme (L151-5)





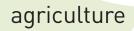
urbanisme et habitat



paysages, espaces naturels et forestiers







trame verte et bleue



économie

réseaux et communications numériques





2.

le projet d'aménagement et de développement durables

# Un projet sous la forme d'une orientation principale déclinée en sous-orientations

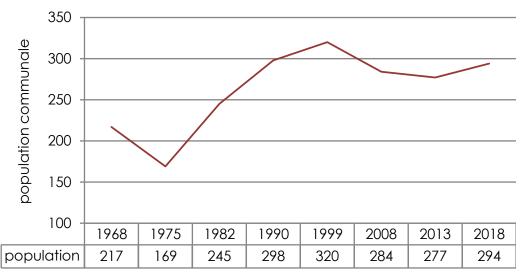
Une orientation principale : Conforter l'image authentique de Liézey en préservant sa typicité de petit village de moyenne montagne vosgienne :

#### .... déclinée sous la forme de plusieurs sous-orientations :

- » Offrir des conditions adaptées pour accueillir de nouveaux habitants à Liézey.
- Préserver l'authenticité du territoire et son caractère affirmé de moyenne montagne au travers de projets urbains de qualité.
- x Préserver les paysages dans leur rôle de valorisation, d'image positive et attractive d'un territoire de moyenne montagne vosgienne.
- Inscrire la préservation de l'environnement, de la ressource en eau et de la biodiversité locale dans les décisions d'aménagement.
- x Conforter la dynamique économique locale en offrant des conditions adaptées pour pérenniser l'existant et accueillir de nouveaux projets.

## Offrir des conditions adaptées pour accueillir de nouveaux habitants à Liézey

Une population croissante depuis 10 ans et l'ambition de maintenir à minima ce niveau démographique tout en œuvrant pour un renouvellement et un rajeunissement de la population. Aussi, le PLU doit être réfléchi de manière à offrir des conditions



Evolution de la population communale - source : INSFF

d'accueil adaptées en cœur de village, dans une démarche de sobriété foncière.

## Offrir des conditions adaptées pour accueillir de nouveaux habitants à Liézey



#### La traduction dans le PADD:

- Inscrire les nouveaux projets en cœur de bâti dans une logique de renouvellement urbain et de sobriété foncière / Recentrer l'urbanisme principalement dans le village, tout en étant en mesure de stabiliser le niveau de la population.
- Agir pour un rajeunissement et un renouvellement de la population : sédentarisation et accueil de nouveaux actifs avec leur famille, maintien des ainés au local.

## Offrir des conditions adaptées pour accueillir de nouveaux habitants à Liézey



- Encourager la diversification du parc des résidences principales pour répondre au parcours résidentiel.
- Intégrer les résidences secondaires dans les réflexions pour un meilleur équilibre avec les résidences principales.

Une structure urbaine sous la forme d'un bourg, accompagné de plusieurs hameaux et d'un habitat dispersé. Cette authenticité doit être préservée au travers de projets urbains de qualité.





#### La traduction dans le PADD:

- Recentrer l'urbanisation principalement dans le village et mettre fin aux extensions linéaires de l'urbanisation.
- Interdire la construction de nouvelles habitations isolées qui « mitent » les paysages.
- Trouver un juste équilibre entre développement urbain et préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers dans une logique de modération de la consommation d'espaces.



- Préserver le caractère authentique, aéré et ordinaire des versants parsemés de constructions dispersées. Un traitement qualitatif de préservation et des solutions adaptées sont envisagées pour ces habitations isolées afin de leur permettre d'évoluer.
- Privilégier les opérations de rénovation et de réhabilitation de l'existant / cachet initial des fermes.
- Encourager et accompagner l'évolution du bâti et les constructions nouvelles vers une meilleure prise en compte des matériaux et des savoir-faire locaux dans le respect des caractéristiques du patrimoine bâti.



- Intégrer le développement durable, les économies d'énergie et la sobriété à tous les niveaux / Opérer une réinterprétation de l'architecture locale (éviter les surenchères dans les aménagements et les constructions).
- Encadrer les aménagements extérieurs et les clôtures sur les abords du tissu linéaire dans le respect des pratiques traditionnelles.
- Assurer une veille attentive et continue à la reconversion de l'ancien bâtiment des Blanchiments dans une logique de renouvellement urbain.

# Préserver les paysages dans leur rôle de valorisation, d'image positive et attractive d'un territoire de moyenne montagne vosgienne

Des paysages locaux caractéristiques des territoires de la moyenne montagne vosgienne avec un habitat installé dans les secteurs ouverts les plus doux; et qui font place aux massifs forestiers quand les pentes s'accentuent.

Des paysages qui participent pleinement à la qualité du cadre de vie des habitants et à l'image positive et attractive du territoire.

Des paysages fragiles qui nécessitent une attention toute particulière en matière de préservation et de valorisation.



# Préserver les paysages dans leur rôle de valorisation, d'image positive et attractive d'un territoire de moyenne montagne vosgienne



#### La traduction dans le PADD:

- Poursuivre une politique active, forte et pérenne, en matière de préservation des paysages.
- Conforter un cadre de vie de qualité, image de marque du territoire.
- Préserver les entités paysagères très lisibles : prés ouverts et entretenus par les agriculteurs, versants aérés parsemés de fermes anciennes, grands massifs forestiers.

# Préserver les paysages dans leur rôle de valorisation, d'image positive et attractive d'un territoire de moyenne montagne vosgienne



- Conserver les grands massifs forestiers dans leurs volumes et leurs vocations actuelles et en tant que composante identitaire à l'échelle du massif vosgien.
- Porter une attention appuyée à la préservation des espaces agricoles en reconnaissant le rôle de gestionnaire des paysages aux agriculteurs (lutte contre la fermeture des paysages).
- Lutter contre l'enfrichement des espaces et en veillant à ne pas enclaver les parcelles agricoles et forestières / Maintien des accès.

#### Inscrire la préservation de l'environnement, de la ressource en eau et de la biodiversité locale dans les décisions d'aménagement

Un lien étroit entre la préservation des grandes composantes paysagères et le maintien des continuités écologiques. Les corridors et réservoirs de biodiversité doivent être préservés, au même titre que la nature ordinaire.



#### Inscrire la préservation de l'environnement, de la ressource en eau et de la biodiversité locale dans les décisions d'aménagement



#### La traduction dans le PADD:

- Identifier et préserver l'ensemble des éléments constitutifs de la TVB, comme gage de préservation de l'environnement et de la biodiversité locale.
- Prendre en compte les enjeux environnementaux comme un critère essentiel dans les nouveaux choix d'urbanisation.
- Inscrire la préservation de la biodiversité dans les décisions d'aménagement dans une logique de limiter les incidences du projet sur l'environnement.

#### Conforter la dynamique économique locale en offrant des conditions adaptées pour pérenniser l'existant et accueillir de nouveaux projets

Plusieurs entreprises sont installées à Liézey et concourent à la dynamique économique locale. Le PLU doit comporter des dispositions adaptées pour aider ces activités à concrétiser leurs projets (extension, constructions nouvelles) et pour autoriser de nouvelles installations.



#### Conforter la dynamique économique locale en offrant des conditions adaptées pour pérenniser l'existant et accueillir de nouveaux projets



#### La traduction dans le PADD:

- Œuvrer pour la pérennité des activités économiques et agricoles locales en apportant une réponse adaptée aux projets connus et en anticipant les projets à venir des entreprises existantes (constructions nouvelles et extensions).
- Accompagner et encadrer l'installation de nouvelles entreprises dans le but de renforcer la dynamique économique locale et accroitre le nombre d'emplois sur le territoire.

#### Conforter la dynamique économique locale en offrant des conditions adaptées pour pérenniser l'existant et accueillir de nouveaux projets



- Encadrer tous les nouveaux projets économiques en veillant à ne pas créer des nuisances avec leur environnement résidentiel immédiat et assurer une cohabitation d'ensemble harmonieuse entre activités économiques et tiers.
- Préserver l'agriculture de montagne et les activités sylvicoles en tant que ressource locale à privilégier. Les secteurs agricoles de moindre déclivité, les plus aisément mécanisables, doivent être maintenus autant que possible.
- Soutenir une économie touristique raisonnée et respectueuse de l'environnement.

#### Rappel des orientations du PADD

Conforter l'image authentique de Liézey en préservant sa typicité de petit village de moyenne montagne vosgienne :

- Offrir des conditions adaptées pour accueillir de nouveaux habitants à Liézey.
- réserver l'authenticité du territoire et son caractère affirmé de moyenne montagne au travers de projets urbains de qualité.
- réserver les paysages dans leur rôle de valorisation, d'image positive et attractive d'un territoire de moyenne montagne vosgienne.
- Inscrire la préservation de l'environnement, de la ressource en eau et de la biodiversité locale dans les décisions d'aménagement.
- Conforter la dynamique économique locale en offrant des conditions adaptées pour pérenniser l'existant et accueillir de nouveaux projets.
  Plan Local d'Urbanisme
  Plan Local d'Urbanisme

## Merci pour votre écoute



## et ce temps d'échange

Réunion publique n°1 le 22 septembre 2022 / PLU Liézey (88)





Aline TOUSSAINT Urbaniste - Architecte 8 Impasse des Hautes Feignes 88 400 GERARDMER Tél: 06 70 21 20 19 icietla.at@gmail.com



